

mémo

ALIS Trait d'Union

À : Me Maryse SYLVESTRE
De : Jean-François DOMAS
Cc : Me Chantal MICHEL Foyer Vellave 43
Date : 24/11/2014
Re : Précision sur le budget 10 000 logements accompagnés.
Projet présenté par :

- Porteur : Foyer Vellave 43
- Opérateur : ALIS Trait d'Union

Commentaires :

Madame ;

Suite à notre entretien téléphonique du 21 novembre dernier, je vous prie de trouver ci-joint le budget prévisionnel concernant l'action portée communément par le Foyer Vellave et l'Association pour le Logement et l'Insertion Sociale.

En référence au tableau synthétique du plan de financement présenté à la page 03 du document :

FINANCEMENTS	Année N		Année n+1	Année n+2
	OBJETS	COÛT	COÛT	COÛT
10 000 Log. Acc.	Accompagnement social	24 000,00 €	24 480,00 €	24 970,00 €
Conseil Général 43	Diagnostic	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Commune de Brioude	Atelier	634,00 €	647,00 €	658,00 €
Commune de Sainte Florine	Atelier	318,00 €	323,00 €	329,00 €
Fondation SOMMERS	Méditation canine	4 070,00 €	4 143,00 €	4 218,00 €
	Total	30 022,00 €	30 593,00 €	31 175,00 €

Rapport budgétaire :

Le plan de financement présenté ci-dessus couvre une période de 03 années.

Financement de l'action :

Nous distinguons 4 sources de financement :

mémo

1. Projet : « 10 000 logements accompagnés »

Les fonds du projet « 10 000 logements accompagnés » est sollicité pour couvrir les besoins d'un accompagnement effectué par des professionnels (C.E.S.F.) global des ménages. Comme je vous l'ai précisé, ces fonds ne viennent pas se substituer ni aux DGF, ni aux temps de travail des professionnels de l'établissement.

C'est une action qui vient se greffer en plus au dispositif actuel. Nous répondons donc communément à des besoins clairement identifiés mais non couverts à ce jour.

La demande faite auprès du fond du projet s'élève à :

- Année n : 24 000 € ;
- Année n+1 : 24 480 € ;
- Année n+2 : 24 970 €.

2. Le Conseil Général e la Haute Loire 43 :

Il est demandé une subvention annuelle de 1000 € reconductible sur 03 ans, pour financer le diagnostic social des ménages « candidats » au programme.

3. Communes :

Les villes de Brioude et de Sainte Florine sont sollicitées, car les actions se déroulent sur leurs communes, (Quartiers de la Route de Saint Flour pour Brioude et lotissement d'Armois pour Sainte Florine. Nous leur demandons une participation financière au titre des ateliers.

4. Fondation SOMMERS :

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer, sous l'égide de la Fondation de France, a pour mission d'améliorer la relation entre l'humain et l'animal. La Fondation aide les professionnels qui intègrent la médiation animale dans un projet social, éducatif ou thérapeutique.

C'est pourquoi, nous sollicitons la Fondation pour la médiation canine à hauteur de :

- Année n : 4 070 € ;
- Année n+1 : 4 143 € ;
- Année n+2 : 4 218 €.

Fait à Brioude, le 24 novembre 2014.